

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 191 CC/39

Réunion du 15/05/2019

Présents: MM. LECOUR B - DA SILVA S - BELORGEY B - VALOT N - FAORO P

I-ETHIQUE SPORTIF

Article 1 - Challenge Ethique - Fair-Play & Lutte contre la Violence et les Incivilités II est institué un challenge Ethique - Fair-Play & Lutte Contre la Violence et les Incivilités au sein du district en vue de valoriser les bons comportements sportifs et de pénaliser les équipes des clubs dont les dossiers disciplinaires sont trop nombreux.

Catégories concernées

- Championnats Seniors Masculins
- Championnats Football Diversifié
- Championnats Jeunes (U18 et U15 ACCESS U18 et U15 Départemental 1)

Les classements seront établis sauf sur les U15 D2 Domaine d'application L'application de ce règlement est valable quel que soit le nombre de matches de championnats disputés par les clubs à l'intérieur de chaque groupe en y incluant les matches arrêtés et rejoués

Article 4 - LE CLASSEMENT DE L'ETHIQUE

La rectification du classement en tenant compte du retrait de points sera notifiée par la Commission des Compétitions Seniors et Jeunes.

Barême des Joueurs

dienie des 300e013						
Un avertissement		Un (1) point				
Un match de suspension ferme suite 3 averti	ssements	Trois (3) points				
Un match de suspension ferme	Cinq (5) points					
Deux matches de suspension ferme	Dix (10) points					
Et ainsi de suite						
Deux matches de suspension ferme	ferme 1 mois = 15 points avec un maximum de 150 points pour un an et 80 points par année supplémentaire (calculé prorata temporis : exemple - 18 mois de suspension = (150 + (80 : 2) = 190 points)					

Barème: TOUT AUTRE LICENCIE

Rappel aux devoirs de sa charge	Un (1) point
Blâme	Deux (2) points
Matches de suspension,	ldentique barème « joueurs »

RETRAIT DE POINTS

Groupe de 14 Equipes	Groupe de 12 équipes	Groupes de 10 équipes	Malus au classement					
De 126 à 150	De 101 à 125	De 76 à 100	Un (1) point					
De 151 à 175	De 126 à 150	De 101 à 125	Deux (2) points					
De 176 à 200	De 151 à 175	De 126 à 150	Trois (3) points					
Et ainsi de suite								
Limitation à 12 points	de retrait par équipe	par saison						

Les dossiers ayant entrainé un retrait de point(s) dans le cadre de la procédure disciplinaire ne feront pas l'objet d'un nouveau retrait de point(s) (proscription de la double peine).

En date du 10/05/2019

		Retrait de point(s) appliqué au classement du 10/05/2019 (avec rappel des points du classement de l'Ethique Sportive)									
Division	Clubs	19/12/2019	30/03/2019	10/05/2019							
D1	SAVIGNY		2								
	CHASSAGNE		(128 pts)								
D2	MARSANNAY 2	1									
		(107 pts)									
D2	CHENOVE			2							
				(131 pts)							
D2	OUGES			1							
				(118 pts)							
D3	CHAMESSON			1							
				(109 pts)							
D3	PERRIGNY			2							
	LES DIJON			(130 pts)							
D3	BEAUNE AS		1								
			(105 pts)								
U15 D2	USCD	2									
		(101pts)									

II- SENIORS

2.1 FORFAITS

Match 21259292 D4 Niv Bas - A MONTIGNY/AUBE - VITTEAUX 2 du 12/05/2019

Forfait déclaré de VITTEAUX 2.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à VITTEAUX 20-3/-1 point pour en reporter le bénéfice à MONTIGNY/AUBE.

Amende 50€ à VITTEAUX.

Match 21259293 D4 Niv Bas A PRECY 2 - ESVO 2 du 12/05/2019

Forfait déclaré d'ESVO 2.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à ESVO 20-3/-1 point pour en reporter le bénéfice à PRECY 2.

Amende 50€ à ESVO.

Match 21317557 D4 Niv Bas B MAREY 2 - ENT ESTV 2 du 12/05/2019

Forfait déclaré d'ENT ESTV 2.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à ENT ESTV 2 0-3 / - 1 point pour en reporter le bénéfice à MAREY 2.

Amende 50€ à ENT ESTV.

Match 21317603 D4 Niv Bas C ENT FCCL 3 – UFCO 2 du 12/05/2019

Forfait déclaré d'UFCO 2.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à UFCO 20-3/-1 point pour en reporter le bénéfice à Ent FCCL 3.

Amende 50€ à UFCO.

Match 21317604 D4 Niv Bas C RUFFEY STE MARIE 2 - LACANCHE 2 du 12/05/2019

Forfait déclaré de LACANCHE 2.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à LACANCHE 20-3/-1 point pour en reporter le bénéfice à RUFFEY STE MARIE 2.

Amende 50€ A LACANCHE.

Match 21259137 D4 Niv Haut C BLIGNY - SOMBERNON GISSEY 2 du 12/05/2019

Forfait déclaré de SOMBERNON GISSEY 2.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à FCSG 2 20-3/-1 point pour en reporter le bénéfice à BLIGNY.

Amende 50€ à SOMBERNON GISSEY.

2.2 FORFAIT GENERAL

De LONGVIC 3 en D3-A

Les équipes devant rencontrer LONGVIC sont priées de la rayer de leur calendrier.

Le championnat étant à sa 20ème journée, l'équipe de LONGVIC 3 conserve ses points.

Amende 120€ à LONGVIC.

2.3 RESERVE

Match 21259109 D4 B NH GEVREY 2 - MORVANDELLE du 12/05/2019

Réserve d'ES MORVANDELLE.

La Commission des Compétitions dit la réserve non recevable.

1.3 CHANGEMENTS DATE ET HORAIRE

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

Match 21410824 CCO ½ FINALE MARSANNAY 2 – IS/SELONGEY 4 du 19/05/2019 se jouera le 18/05/2019 à 19H30.

Pour la régularité du championnat les 2 dernieres journées devant se derouler à la même heure pour les matchs à enjeux.

Match 20703326 D2 A MANLAY - ST JEAN DE LOSNE 2 du 26/05/2019 aura lieu à 13H00.

Match 20703454 D2 B CHEVIGNY ST SR 2 - EF VILLAGES du 26/05/2019 se jouera à 15H00

Match 20703590 D3 A DIJON POUSSOT – PLOMBIERES 2 se jouera à 13H00.

Match 20703854 D3 C ENT TART LE HAUT – DAIX 2 du 26/05/2019 à 15H00 à IZEURE.

1.4 COURRIERS

Retour de dossier de la commission de discipline

Match 20703960 D3 D THURY - PERRIGNY LES DIJON du 14/04/2019

Match perdu aux deux clubs 0 but / moins un point.

III- JEUNES

3.1 POINTAGE FEUILLES DE PLATEAUX U7 - U9 - U11

La Commission des Compétitions, n'étant pas en possession des feuilles de bilan et de présence ci-dessous et n'ayant eu aucune explication quant à ce manquement, applique les amendes financières aux clubs suivants :

F	ointage plateaux	des 4 et 11 M	lai 2019	
Feuilles de présence	U1:	1	U9	U7
reunies de presence	04-mai	11-mai	04-mai	04-mai
Aiserey Izeure			à Quetigny	
Chenôve	à Gevrey			
Chevigny	à Morvandelle			
Dfco fém 1			à Uscd	
Esvo		à Pouilly		
Fenay				à Chenôve
Fontaine les Dijon	à Gevrey	à Brazey	à Mvf	
Grésilles		à Plombières		
Is Selongey		à Sennecey		
Longvic		à Beaune		
Marsannay		à Chevigny		
Mvf	à Val de Norge	à Mvf		
Quetigny	à St Apollinaire			
Ruffey			à Nolay	
Seurre		à Chevigny		
Uccf	à Is Selongey			à Montigny
Val de Norge			à Mvf	
Vougeot				à Genlis
	U1:	1		
Feuilles de bilan	04-mai	11-mai		
Asfo		x		
Daix	х			
Dfco	х			
Longvic	х			
Mvf		×		
Vingeanne		x		

3.2 POINTAGE FEUILLES U13

Feuille de match manquante

Samedi 11/05/2019

21322238 52502.1 523923 St Jean De Losne 2 549970 Bessey Citeaux 1

La Commission des Compétitions informe des dates limites des championnats jeunes :

U18 - U15 : 25/05/2019 U13 : 29/05/2019

3.3 FORFAITS

Match 21287886 U18 D2 A ST JEAN DE LOSNE – LONGVIC du 11/05/2019

Forfait non déclaré de ST JEAN DE LOSNE.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à ST JEAN DE LOSNE 0-3/-1 point pour en reporter le bénéfice à LONGVIC.

Amende 100€ à ST JEAN DE LOSNE.

Match 21322180 U13 D3 D VINGEANNE - MPL 2 du 11/05/19

Forfait déclaré de VINGEANNE.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à VINGEANNE 0-3 moins 1 point pour en reporter le bénéfice à MPL 2.

Amende 30 € à VINGEANNE.

Match 21322266 U13 D3 G GRESILLES 2 - ENT FCCL 2 du 11/05/19

Forfait déclaré de FCCL 2.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à FCCL 2 0-3 moins 1 point pour en reporter le bénéfice à GRESILLES 2.

Amende 30 € à FCCL.

Match 21322267 U13 D3 C FAUVERNEY 2 – ENT VOUGEOT 2 du 11/05/19

Forfait non déclaré de FAUVERNEY 2.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à FAUVERNEY 2 0-3 moins 1 point pour en reporter le bénéfice à ENT VOUGEOT 2.

Amende 60 € à FAUVERNEY.

Match 21322181 U13 D3 D DUC - GENLIS 2 du 11/05/19

Forfait déclaré de GENLIS 2.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à GENLIS 2 0-3 moins 1 point pour en reporter le bénéfice à DUC.

Amende 30 € à GENLIS.

3.3 CHANGEMENTS DATE ET HORAIRE

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

N° Match	Division	Poule	Rencontres D		Date de match	Heure	Nouvelles dates	Nouveaux Horaires	Nouvelles installations		
21288390	U13 D2	С	RUFFEY ST MARIE	1	MEURSAULT	1	11/05/2019	15H	18/05/2019	13H30	
21327033	U18 D3	А	MIREBELLOIS PONT/LAM	1	E.S. MORVANDELLE	1	18/05/2019	16H			STADE DU PARTERRE 1 à MIREBEAU SUR BEZE
21288067	U15 D2	В	MIREBELLOIS PONT/LAM	1	GEVREY CHAMBERT	1	18/05/2019	15H		14H	
21288030	U15 D2	Α	DAIX	1	ENT MANLAY	1	25/05/2019	15H		16H	
21327075	U15 D3	Α	MARSANNAY	2	SEURRE	1	25/05/2019	15H	18/05/2019	16H	
21341169	U15FEM	Α	MEURSAULT	1	CHEVIGNY ST SAUVEU	1	18/05/2019	15H	01/06/2019		
21341171	U15FEM	Α	VILLERS	1	IS-SELONGEY	1	18/05/2019	15H		10H	

Match 21287977 U15 D1 UCCF - IS/SELONGEY du 18/05/2019 se jouera à 11h00.

Match 21287826 U18 D1 USSE – IS/SELONGEY du 18/05/2019 se jouera à 14h00 à SEMUR.

IV-FEMININES

4.1 CHANGEMENTS DE DATES ET D'HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

N° Match	Division	Poule	Rencontres			Date de match	Heure	Nouvelles dates	Nouveaux Horaires	Nouvelles installations	
21341169	U15FEM	Α	MEURSAULT	1	CHEVIGNY ST SAUVEU	1	18/05/2019	15H	01/06/2019		
21341171	U15FEM	А	VILLERS	1	IS-SELONGEY	1	18/05/2019	15H		10H	
21341167	U15FEM	Α	MEURSAULT	1	ASPTT DIJON	1	11/05/2019	15H	22/05/2019		
21400308	CPEFEM	0	E.F VILLAGES	1	TILLES F.C.	1	20/05/2019	20H			STADE MUNICIPAL à COUTERNON

4.2 RESERVE

Match 21385618 Séniors Féminines à 8 poules Niveau Haut A TILLES FC - DUC 2 du 13/05/2019

Reserve de TILLES FC, régulièrement confirmée, droits à débiter sur le compte du club, sur la qualification et la participation des joueuses DA SILVA Fanny, MAGNE Juliette, CLAVEL Laetitia, DUCREUX Juliette, KEDDAR Samira ayant participé à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Après vérifications il s'avère que les joueuses DA SILVA Fanny et DUCREUX Juliette ont participé à la rencontre supérieure du 12/05/2019.

La Commission des Compétitions donne match perdu par pénalité à DUC 2 0-5 / -1 pt pour en porter le bénéfice à TILLES FC.

La Commission des Compétitions demande au trésorier de débiter le compte de DUC 2 du montant de la réserve pour en créditer le compte de TILLES FC.

4.3 FORFAIT

Match 21341197 CRITERIUM à 8 A REMILLY / DIJON DINAMO du 13/05/19

Forfait non déclaré de DIJON DINAMO.

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait à DIJON DINAMO 0-3 moins 1 point pour en reporter le bénéfice à REMILLY.

Amende 30 € à DIJON DINAMO.

V- FUTSAL

5.1 CHANGEMENTS DE DATES ET D'HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

N° Match	Division	Poule	Rencontres	Date de match	Heure	Nouvelles dates	Nouveaux Horaires	Nouvelles installations
21385434	FUTSALSENIORS	Α	F5 DIJON METROPOLE 3 DIJON U.L.F.E.	2 15/05/2019	21H	29/05/2019		

Match 21385436 Futsal Séniors F5 METROPOLE 2 DIJON ULFE 2 du 22/05/2019

Suite au match de Coupe de Bourgogne programmé le même jour, la commission remet le match à une date ultérieure et demande au club de trouver une date en commun accord.

VI - FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entrainer une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du

match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du disfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

Absence de code : 16,00 €
Absence de tablette : 16,00 €

Retard de transmission (dimanche avant minuit): 16,00 €

Absence de transmission : 36,00 €
Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes « sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Match 21259079 D4 - NIV HAUT - A GRESILLES FC 2 - TILCHATEL 2 du 12/05/2019

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les deux clubs.

Au vu du rapport informatique il s'avère que la composition a été faite à 14 h 23 min et 14 sec puis récupérée. La composition de l'équipe doit être saisie la veille du match sur le site WEB, le jour du match vous devez aller sur « préparation équipe » et faire aucune transmission.

Mais nous vous rappelons qu'en cas de dysfonctionnement de la tablette, nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du disfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Match 21287824 U18 D1 MARSANNAY – ST APOLLINAIRE du 11/05/2019

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre officiel et rappelle qu'en cas de dysfonctionnement de la tablette, les clubs doivent obligatoirement prendre une photo du message qui s'affiche lors du disfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Match 21287890 U18 D2 LONGVIC - DAIX du 7/04/2019

Absence du rapport d'échec. Amende 36 €

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Match U18 D3 IS SELONGEY 2 – SENNECEY LES DIJON du 11/05/2019

La Commission

Prend connaissance du rapport d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre officiel

Rappelle au club d'IS/SELONGEY que le rapport d'échec doit être détaillé et qu'en cas de dysfonctionnement de la tablette, les clubs doivent obligatoirement prendre une photo du message qui s'affiche lors du disfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Match 21327891 U15 à 8 GENLIS 3 - Ent TILLES FC du 11/05/2019

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les deux clubs et l'arbitre officiel et rappelle qu'en cas de dysfonctionnement de la tablette, les clubs doivent obligatoirement prendre une photo du message qui s'affiche lors du disfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

Match 21327890 U15 à 8 GEVREY - IS/SELONGEY du 11/05/2019

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les deux clubs.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

VI.1 FMI NON TRANSMISES OU EN RETARD des 12 et 13 MAI 2019

Retard transmission de la F.M.I : DINAMO (Amende 16 € en cas de récidive)

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR

Le secrétaire de séance : S. DA SILVA

ETHIQUE FAIR PLAY D1

Seniors D	epartemeı	ntal 1			31111			
Aucune			Equipe	Crédits	Débits	Nb. matchs	Total	Total pondéré
1	506862	Asptt Dijon	2	0	10	20	-10	
2	552004	Aiserey Izeure Football Club	1	0	14	20	-14	
3	523635	A.S. De Pouilly En Auxois	1	0	33	20	-33	
4	582593	Is-Selongey Football	4	0	44	20	-44	
5	538216	A.S.F.C. Daix	1	0	45	20	-45	
6	546171	F.C. Corgoloin Ladoix	1	0	48	20	-48	
7	528772	Dijon U.Luso Francaise Europeen	1	0	55	20	-55	
8	553300	F. C. Saulon Corcelles	1	0	57	20	-57	
9	526621	Fontaine Les Dijon F.C.	2	0	63	20	-63	
10	522263	A.S. Quetigny	3	0	64	20	-64	
11	553664	U. Chatillonnaise Colombine Football	1	0	75	20	-75	
12	581917	U. S. Savigny Les Beaune Chassagne Montra	1	0	131	20	-131	

ETHIQUE FAIR PLAY D2

Seniors D	eparteme	ntal 2			31121			
Aucune			Equipe	Crédits	Débits	Nb. matchs	Total	Total pondéré
1	531951	A.S.C. De Manlay	1	0	13	20	-13	
2	582593	Is-Selongey Football	5	0	15	20	-15	
	522500	Ent. Fauverney Rouvres Bretenier	2	0	15	20	-15	
4	581367	Tilles Football Club	1	0	17	20	-17	
5	524849	Ent.F. Villages	1	0	21	20	-21	
6	523923	A.S.U.J.L. St Jean De Losne	2	0	27	20	-27	
7	512759	Ent.S. Du Val D'Ource	1	0	30	20	-30	
8	521167	A.S. Gevrey Chambertin	1	0	31	20	-31	
9	525430	C. Leo Lagrange D'Echenon	1	0	33	20	-33	
10	525648	A.S. St Apollinaire	3	0	37	20	-37	
11	548751	A. Gresilles F.C. Dijon	1	0	40	20	-40	
12	506770	A.S. Lacanche	1	0	42	20	-42	
13	506790	U.S. Cheminots Dijonnais	2	0	47	20	-47	
14	521525	Chevigny Saint Sauveur Football	2	0	53	20	-53	
	526918	A. S. De La Fontaine D'Ouche	1	0	53	20	-53	
16	590305	Val De Norge F. C.	1	0	54	20	-54	
17	525831	F.C. Neuilly	1	0	57	20	-57	
18	516657	C.S. Auxonnais	2	0	60	20	-60	
19	534786	F.C. De St Remy Les Montbard	1	0	74	20	-74	
20	553295	Montbard Venarey Football	2	0	82	20	-82	
21	526741	A.L.C. Longvic	2	0	90	20	-90	
22	524184	Cerc.Laiq. Marsannay	2	0	113	20	-113	
23	541543	F.C. Ouges Fenay	1	0	118	20	-118	
24	506867	Cerc.S.Laiq. Chenove	2	0	131	20	-131	

ETHIQUE FAIR PLAY D3

Seniors D	eparteme	ntal 3			31131			
Aucune			Equipe	Crédits	Débits	Nb. matchs	Total	Total pondéré
1	553360	Dinamo Dijon	1	0	6	20	-6	
2	553664	U. Chatillonnaise Colombine Football	2	0	7	20	-7	
3	534786	F.C. De St Remy Les Montbard	2	0	9	20	-9	
4		A.S. De Pouilly En Auxois	2	0	10	19	-10	
5		U.S. Semur En Auxois Epoisses	2	0	11	20	-11	
6		-	2	0	13	20	-13	
· ·		U.F.C. De L Ouche	1	0	13	20	-13	
	521525		3	0	13	19	-13	
9		F.C. Neuilly	2	0	15	20	-15	
10	580964	F.C. De Fenay	1	0	16	20	-16	
		A.S.F. Tillenay	1	0	16	19	-16	
	524212	F.C. Remilly	1	0	16	19	-16	
13	581367	Tilles Football Club	2	0	17	19	-17	
	506803	A.S. Genlis	2	0	17	19	-17	
	581368	F.C. Mirebellois Pontailler Lamarche	2	0	17	19	-17	
16	522500	Ent. Fauverney Rouvres Bretenier	3	0	18	20	-18	
17	582351	F. C. De Sombernon Gissey	1	0	19	20	-19	
18	581917	U. S. Savigny Les Beaune Chassagne Montra	e 2	0	21	20	-21	
19	506790	U.S. Cheminots Dijonnais	3	0	22	19	-22	
		F.C. De Sennecey Les Dijon	1	0	22	19	-22	
21		Am. S. Des Poussots Dijon	1	0	23	20	-23	
		F.C. St Euphrone	1	0	23	20	-23	
23		A.S. Til Chatel	1	0	26	20	-26	
0.5		F. C. Etevaux Binges Perrigny	1	0	26	18	-26	
25		U.S. Marey Cussey	1	0	27	20	-27	
26		F.C. Corgoloin Ladoix	2	0	30	20	-30	
00		A.L.C. Longvic	3	0	30	19	-30	
28		A.S.U.J.L. St Jean De Losne	3	0	31	18	-31	
30	524849 506864	Ent.F. Villages Football Des Cantons Aignay Baigneux	2 1	0	31 32	18 20	-31 -32	
31	542181	A.S. Departementale Des D.O.M.	1	0	39	20	-39	
•		A.S.F.C. Daix	2	0	39	18	-39	
33		F.C. Bessey L/ Citeaux	1	0	41	20	-41	
34		F. C. Saulon Corcelles	2	0	46	19	-46	
35		F.C. Des Hautes Cotes	1	0	48	20	-48	
36		F.C. Vingeanne	1	0	50	20	-50	
37	553297	•	•	0	52	19	-52	
38	550838 520563	•	1 1	0	58 58	19 18	-58 -58	
40	530809	-	1	0	64	20	-64	
41		U.S. De Meursault	2	0	66	20	-66	
	511636							
42	581728	Spartak Bressey	1	0	80	20	-80	
43	524460	A.S. Foy.Rur. De Thury	1	0	90	20	-90	
44	506750	A. S. Beaunoise	2	0	107	20	-107	
45	580440		1	0	109	20	-109	
46	523457	A.S. Perrigny Les Dijon	1	0	130	20	-130	

ETHIQUE FAIR PLAY F.E D1

D1 Foot E	Intreprise		36111										
Aucune		_	Crédits	Débits	Nb. équipes	Nb. matchs	Total	Total pondéré					
1	615686	Juristes Associes F.C. Dijon	0	2	1	13	-2						
	616030	F. C. Des Bo'	0	2	1	12	-2						
	602684	Asptt Dijon	0	2	1	12	-2						
4	664039	Atlas F.C	0	5	1	13	-5						
5	610601	A.S. Municipale Chenove	0	6	1	13	-6						
6	682453	Cr Take Us - Dijon	0	7	1	13	-7						
	609517	Am. Du Personnel De La Chartreus	0	7	1	12	-7						
8	604036	Municipaux De Dijon	0	12	1	13	-12						
9	608147	A.S. Des Etoiles D'Argent Dijon	0	22	1	13	-22						
10	604986	A.S. Enseignant De Dijon	0	39	1	13	-39						
11	681029	Groupama Sports	0	48	1	13	-48						

ETHIQUE FAIR PLAY U18 D1

U18 D1								
Aucune			Equipe	Crédits	Débits	Nb. matchs	Total	Total pondéré
1	506790	U.S. Cheminots Dijonnais	2	0	2	16	-2	
	521525	Chevigny Saint Sauveur Football	1	0	2	9	-2	
3	550839	U.S. Semur En Auxois Epoisses	1	0	3	7	-3	
	521525	Chevigny Saint Sauveur Football	2	0	3	7	-3	
5	522500	Ent. Fauverney Rouvres Bretenier	1	0	8	16	-8	
6	506803	A.S. Genlis	1	0	12	16	-12	
7	524184	Cerc.Laiq. Marsannay	1	0	18	17	-18	
8	526621	Fontaine Les Dijon F.C.	1	0	22	9	-22	
9	582593	Is-Selongey Football	1	0	27	16	-27	
10	582633	Gj Montbard Venarey St Remy	1	0	29	16	-29	
11	525648	A.S. St Apollinaire	1	0	30	17	-30	
12	522263	A.S. Quetigny	1	0	49	16	-49	

ETHIQUE FAIR PLAY U18 D2

U18 D2					33221			
Aucune			Equipe	Crédits	Débits	Nb. matchs	Total	Total pondéré
1	581367	Tilles Football Club	1	0	0	14	0	
	521525	Chevigny Saint Sauveur Football	2	0	0	8	0	
	550839	U.S. Semur En Auxois Epoisses	1	0	0	7	0	
	530809	S.C. Vittelien	1	0	0	6	0	
5	540102	Jeunes Dijon Foot 21	1	0	1	13	-1	
	526621	Fontaine Les Dijon F.C.	2	0	1	13	-1	
	526741	A.L.C. Longvic	1	0	1	12	-1	
8	521167	A.S. Gevrey Chambertin	1	0	2	14	-2	
9	516657	C.S. Auxonnais	1	0	4	13	-4	
10	538216	A.S.F.C. Daix	1	0	5	13	-5	
11	548751	A. Gresilles F.C. Dijon	1	0	6	6	-6	
12	547733	U.F.C. De L Ouche	1	0	7	14	-7	
13	546171	F.C. Corgoloin Ladoix	1	0	8	13	-8	
14	511636	U.S. De Meursault	1	0	13	13	-13	
15	523923	A.S.U.J.L. St Jean De Losne	1	0	14	13	-14	
16	523635	A.S. De Pouilly En Auxois	1	0	22	13	-22	
17	525648	A.S. St Apollinaire	2	0	29	13	-29	
18	553664	U. Chatillonnaise Colombine Football	1	0	41	13	-41	

ETHIQUE FAIR PLAY U15 D1

U15 D1					33311			
Aucune			Equipe	Crédits	Débits	Nb. matchs	Total	Total pondéré
1	553664	U. Chatillonnaise Colombine Football	1	0	0	6	0	
2	524184	Cerc.Laiq. Marsannay	1	0	1	16	-1	
	521525	Chevigny Saint Sauveur Football	1	0	1	16	-1	
	540102	Jeunes Dijon Foot 21	1	0	1	15	-1	
	506803	A.S. Genlis	1	0	1	7	-1	
6	526621	Fontaine Les Dijon F.C.	1	0	3	9	-3	
7	525648	A.S. St Apollinaire	1	0	4	16	-4	
	582633	Gj Montbard Venarey St Remy	1	0	4	14	-4	
9	506790	U.S. Cheminots Dijonnais	2	0	7	9	-7	
10	582593	Is-Selongey Football	1	0	15	15	-15	
11	581367	Tilles Football Club	1	0	16	16	-16	
12	526741	A.L.C. Longvic	1	0	18	15	-18	

ETHIQUE FAIR PLAY U15 D2

U15 D2					33321			
Aucune			Equipe	Crédits	Débits	Nb. matchs	Total	Total pondéré
1	547733	U.F.C. De L Ouche	1	0	0	15	0	
	526918	A. S. De La Fontaine D'Ouche	1	0	0	15	0	
	506750	A. S. Beaunoise	2	0	0	15	0	
	546171	F.C. Corgoloin Ladoix	1	0	0	15	0	
	511636	U.S. De Meursault	1	0	0	15	0	
	526621	Fontaine Les Dijon F.C.	2	0	0	15	0	
	523923	A.S.U.J.L. St Jean De Losne	1	0	0	15	0	
	522500	Ent. Fauverney Rouvres Bretenier	1	0	0	15	0	
	506803	A.S. Genlis	1	0	0	8	0	
	553664	U. Chatillonnaise Colombine Football	1	0	0	8	0	
11	581368	F.C. Mirebellois Pontailler Lamarche	1	0	1	16	-1	
	582633	Gj Montbard Venarey St Remy	2	0	1	15	-1	
	538216	A.S.F.C. Daix	1	0	1	15	-1	
	531951	A.S.C. De Manlay	1	0	1	15	-1	
	521167	A.S. Gevrey Chambertin	1	0	1	15	-1	
	506803	A.S. Genlis	2	0	1	7	-1	
	550838	Ent.S. Tart Le Haut Varanges	1	0	1	7	-1	
18	522263	A.S. Quetigny	1	0	2	15	-2	
	531711	Ruffey Ste Marie Football Club	1	0	2	7	-2	
20	516657	C.S. Auxonnais	1	0	4	7	-4	
21	521525	Chevigny Saint Sauveur Football	2	0	5	15	-5	
22	506790	U.S. Cheminots Dijonnais	3	0	106	15	-106	